Département de l'Eure

Arrondissement des **ANDELYS**Canton de **LOUVIERS - NORD**

MAIRIE de ST PIERRE DU VAUVRAY (27430)

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 31 mai 2024

Date d'affichage : le 31 mai 2024

Nombre de conseillers : en exercice : 15

Présents : Votants : Dont pouvoir (s) :

L'an deux mil vingt-quatre 4 juin 2024 à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, 29 Grande Rue à Saint Pierre du Vauvray, salle Louis Lainé, en séance publique sous la présidence de Madame Laëtitia SANCHEZ, Maire

Etaient présents: Mesdames et Messieurs Laëtitia SANCHEZ, Jean-Charles DUPONT, Anne BERICHI, Jean-Luc ENJALBERT, Frédéric BESNARD, Bernard LEBOEUF, Françoise COHAN, Sandra LEBOURGEOIS, Elodie DESABAYE, Francine DESABAYE, Alain LOEB, Pascal SCHWARTZ, Chantal QUERNIARD, Jérôme BOURLET DE LA VALLEE.

Pouvoirs de : Madame Céline RECHER à Madame Sandra LEBOURGEOIS

Absents excusés : Céline RECHER

Formant la majorité des membres en exercice. Secrétaire de séance : Jean-Luc ENJALBERT

DECISION MODIFICATIVE N°3 - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°16 du 21 mars 2024 :

Cession du 8 Grande Rue Saint Pierre Du Vauvray

Madame la Maire rappelle que, par délibération n°16 en date du 21 mars 2024, la commune de Saint Pierre du Vauvray a autorisé le projet de cession d'un bien communal situé **GRANDE RUE** au numéro 8 afin d'y exercer la médecine générale sur une période de 15 ans.

Ce projet de cession fait l'objet d'une proposition d'achat d'un montant de 100 000,00 Euros par Mr Dreano, candidat à l'achat, contre la somme de 126 800,00 Euros net vendeur prévue initialement.

En conséquence, il est proposé aux membres du Conseil :

- D'annuler et remplacer la délibération n° 16 en date du 21 mars 2024 pour actualiser ce montant
- D'autoriser madame la Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes à cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide xxxxxxxxx avec xxxx voix POUR, xxxx voix CONTRE, xxxx ABSTENTION de :

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Annule et remplace la délibération n° 16 en date du 21 mars 2024

- Autoriser madame la Maire à contractualiser devant notaire une promesse de vente pour le 8 Grande Rue à Saint Pierre Du Vauvray, pour un montant 100 000,00 Euros au regard des informations ci- avant annoncés.
- ➤ Autoriser madame la Maire à signer devant notaire la vente du 8 Rue à Saint Pierre Du Vauvray, pour un montant de 100 000,00 Euros
- Autoriser Madame la Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

Pour extrait certifié conforme au registre.

Laëtitia SANCHEZ, Maire de Saint Pierre du Vauvray.

La Maire certifie que la présente délibération a été déposée en sous-préfecture des Andelys au titre du contrôle de la légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés.

- Certifie le caractère acte.
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis en préfecture le :